

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 30, à huis clos avec présence physique des élus à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion

MM. les conseillers

Les membres du conseil sont tous présents, sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-06-084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-085

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 mai 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

2020-06-086

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante-neuf mille quatre-vingt-six dollars et dix-sept (69 086,17 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille huit cent trente-six dollars et soixante-dix-sept (4 836,77 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille quatre cent trente-trois dollars qui cinquante-et-un (14 433,51 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante-six dollars et quarante-cinq (88 356.45 \$).

QUE ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1835 à 1865.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

2020-06-087

ACHAT – DÉBROUSSAILLEUSE – ARBRE DÉTACHABLE – BROSSE-BALAI DÉTACHABLE – LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE INC.

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de procéder à l'achat d'équipement adéquat pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une débroussailleuse, d'un arbre détachable et d'un balai brosse chez Les Équipements Clarence Lapointe inc. au coût total de mille six cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-trois (1 695,63 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à la soumission du 13 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-088

ACHAT ET INSTALLATION – BOSSES DE DÉCÉLÉRATION – RUES LEBEL/CHASSÉ/LEBREUX

CONSIDÉRANT la demande écrite d'une citoyenne de la rue lebel pour l'achat et l'installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les usagers des rues roulent à une vitesse non sécuritaire pour les jeunes y jouant et circulant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat et l'installation de bosses de décélération pour les rues Lebel/Chassé/Ouellet.

QUE le coût d'achat est de cent vingt dollars et cinquante-quatre (120,54 \$), taxes en sus, par bosse de décélération, plus les accessoires pour les fixer chez Tenaquip de Senneville, Qc.

QUE le montant total de l'achat s'élève à mille neuf quinze dollars et soixante-dix (1 915,70 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

2020-06-089 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – DIFFUSION - RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, M. le maire Rémi Fortin fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019.

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un déficit consolidé de 26 577 \$.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2019 a été marquée par la difficulté à recruter et conserver des employés aux travaux publics.

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt et présentation du rapport du maire sur les faits saillants pour l'exercice financier 2019 et de diffuser le rapport à chaque adresse civique et sur le site internet de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-090 DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner M. François Chrétien à titre d'adjoint technique en urbanisme pour l'année 2020.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 19 MAI 2020 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE ET SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 19 mai 2020 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet de réhabilitation sur le chemin de la Réserve Faunique et de la route de la Boucanerie

2020-06-091 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. - PROGRAMME RIRL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site Internet SEAO et dans le journal L'Avantage, édition du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., le contrat de réhabilitation sur le chemin de la Réserve-Faunique et sur la route de la Boucanerie au coût de huit cent vingt-quatre mille deux cent soixante-et-un dollars et quatre (824 261,04 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation publique et à la soumission de cette entreprise en date du 18 mai 2020.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-092 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT AU MONTANT DE TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000\$) – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE / CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE renouveler la marge de crédit de trois cent mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-093 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2020 est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2020 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-094 FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SEMAINES DES 12 ET 19 JUILLET 2020

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour les semaines des 12 et 19 juillet 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-095 BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TRAVAUX SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX – PROGRAMME RIRL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-05-077 demandant un budget d'honoraires professionnels pour réaliser les relevés, les plans et devis, l'estimation et l'assistance pour l'appel d'offres pour la réalisation des différents travaux sur la route de la route du Ruisseau-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux recommandés dans le plan d'intervention en infrastructures routières locale (RIRL) de la MRC de La Matanie, ont été acceptés par le ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont donc tels que les recommandations au PIRRL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de vingt-quatre mille cent cinquante dollars (24 150 \$), taxes en sus, pour l'élaboration des plans et devis pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à leur offre de service en date du 25 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-096

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – ASSISTANCE TECHNIQUE – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane recevra la somme de huit cent quarante-et-un mille huit cent quatre-vingt-onze dollars (841 891 \$) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) répartis sur cinq ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier à la firme Tetra Tech Qi inc., le mandat d'accompagner la Municipalité de Saint-René-de-Matane dans la préparation de la programmation et la définition des travaux du nouveau programme TECQ 2019-2023 et ce, en conformité avec les modalités, les priorités et les exigences du Guide, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 26 mai 2020.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels au coût de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-097

VENTE DE SURPLUS D'ACTIF – LAME À RESSORT – FORD STERLING 2001 – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT un ensemble de lame à ressort de l'ancien camion Ford Sterling 2001, ressource matérielle ne servant plus au service de la machinerie;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de Saint-René-de-Matane a déposé une offre concernant les lames de ressort ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à M. Gino Dancause pour la somme de quatre cents dollars (400 \$) pour les lames en conformité avec son offre d'achat, datée du 1^{er} juin 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-098

BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR – DEVIS – BORDEREAU ET DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a réalisé des travaux de rechargement de gravier sur la route Dufour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite réaliser le traitement de surface avec un procédé de scellement à base de bitume;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier à la firme Tetra Tech Qi inc. le mandat de réaliser le devis, bordereau et document d'appels d'offres pour les travaux de traitement de surface sur la route Dufour.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

D'accepter le budget d'honoraires professionnels au coût de cinq mille neuf cent cinquante dollars (5 950 \$), taxes en sus, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 28 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-099 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RECHERCHE DE FUTITES PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE – RÉSEAU AQUEDEC – NORDIKEAU

CONSIDÉRANT QU'une fuite d'eau a été constatée sur le réseau d'aqueduc par les employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de services professionnels pour la recherche de fuites par écoute systématique déposée par la firme Nordikeau en date du 29 mai 2020;

Le travail consiste à l'écoute de toutes les entrées de service résidentielles et ICI qui sont marquées, localisées et accessibles jusqu'à la vanne d'arrêt au coût de mille deux cents dollars (1 200 \$), taxes en su, tel qu'il appert à l'offre de services professionnels en date du 29 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-06-100 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N°2 – PROJET « PAVAGE DE DIVERSES RUES MUNICIPALES » - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n°2, daté du 1^{er} juin 2020, à « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Pavage de diverses rues municipales » pour un montant de cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-neuf (171 996.89 \$), taxes en sus, selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprise D'Auteuil et Fils inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2020

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mai 2020 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

2020-06-101 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière